

DOTATION INITIALE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Code usager
Code production
N° d'intervention

Partie réservée aux services
de la collectivité

Je soussigné(e),

Personne morale (nom de la société, SCI)
Nom¹ Prénom
Nom¹ Prénom
Adresse²
Commune Code postal
Téléphone Mail

¹ Nom du/des propriétaire(s) déclaré(s) au centre des impôts

² Domicile fiscal

propriétaire du logement

Situé
Etage N° (appartement, porte, côté)
Commune Code postal
Année d'acquisition du logement
 Réhabilitation, extension Nouvelle construction Logement existant non doté*

* en cas de logement doté, se reporter au formulaire de changement de situation

mentions obligatoires

N° d'invariant fiscal du logement* N° de lot
Références cadastrales Préfixe Section N° de parcelle

*La responsabilité de la collectivité dans l'affectation des données de collecte à l'adresse fiscale ne pourra être engagée si les mentions ci-dessus ne sont pas renseignées.

demande la dotation de mon logement

- COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE > 2 badges gratuits**
> secteur urbain (Toul intramuros, Ville Haute, quartier Gama, Ecrouves - Cité Lamarche)
- COLLECTE EN PORTE À PORTE**
> reste du territoire
- bac de 80 litres* bac de 120/140 litres* bac de 240 litres* bac de 360 litres* bac de 660 litres*
- *à titre indicatif et suivant vos habitudes de tri : 80 l pour 1 à 2 pers., 140 l pour 1 à 4 pers., 240 l - 3 à 6 pers., 360 l - 5 à 8 pers., 660 l - exceptionnel
- Mise en place d'un verrou**
Gratuite uniquement pour l'habitat collectif ou les maisons ne disposant pas de cour ni de garage pour rentrer le bac.
Accessible au tarif de 35€ pour un 2 roues ou 70€ pour un 4 roues, dans le cas contraire et payable comptant au siège de la communauté de communes Terres Touloises.

Personne à contacter (livraison du bac ou des badges)

Nom Prénom
Téléphone

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service des déchets ménagers et à l'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes Terres Touloises.

Fait à
Signature du propriétaire*

Le

Fourniture des badges en main propre à la livraison

* agence immobilière : fournir le mandat de gérance du logement

ATTESTATION DE LIVRAISON

BADGES & BACS À ORDURES MÉNAGÈRES

Je soussigné(e),

Propriétaire Locataire Gérant Agence immobilière Autre
Nom et prénom de la personne
Signataire différent de la personne à contacter (raison)

atteste avoir reçu ce jour

Le

BACS

80 litres 120 litres
 140 litres 240 litres
 360 litres 660 litres
N° de bac
.....
N° de puce
.....
Verrou / n° de clé
.....

80 litres 120 litres
 140 litres 240 litres
 360 litres 660 litres
N° de bac
.....
N° de puce
.....
Verrou / n° de clé
.....

80 litres 120 litres
 140 litres 240 litres
 360 litres 660 litres
N° de bac
.....
N° de puce
.....
Verrou / n° de clé
.....

80 litres 120 litres
 140 litres 240 litres
 360 litres 660 litres
N° de bac
.....
N° de puce
.....
Verrou / n° de clé
.....

BADGES

N° de badge
.....

N° de badge
.....

N° de badge
.....

N° de badge
.....

Précision sur le lieu de livraison (n° d'appartement, étage... non précisé par ailleurs)

.....

Refus de livraison ou retrait (raison(s) et observations sur l'intervention

.....
.....
.....

Informations importantes

- Tout badge ou bac est et reste la propriété de la collectivité. Son usage est strictement réservé aux ordures ménagères.
- Le badge ou bac est affecté au logement et doit être restitué au propriétaire en cas de déménagement.
- En cas de déménagement, de vol ou de perte d'un badge ou bac, vous êtes priés d'en informer immédiatement votre communauté de communes.
- Nous vous informons que les données recueillies seront archivées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Droit d'accès et de rectification selon la loi du 6 janvier 1978.

Signature

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

INSCRIPTION AU SERVICE / DOTATION INITIALE EN BAC OU BADGE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

> Nouvelle construction, réhabilitation de combles en appartement, division d'une maison, logement existant non doté, changement d'affectation d'un bien

- > Toutes les pièces justificatives demandées sur cette liste doivent être jointes au dossier.
- > Toutes les rubriques du formulaire de dotation doivent être complétées.

Un dossier incomplet ne pourra pas être traité et les outils permettant la collecte des ordures ménagères ne pourront être délivrés.

Si le dossier n'est pas signé par le demandeur, indiquer clairement le lien de parenté du signataire avec ce dernier ou fournir une copie du mandat de gestion.

PIÈCES OBLIGATOIRES

- > **Formulaire de dotation initiale** dûment complété et signé par le demandeur
- > **N° d'invariant** : il est indispensable sur le formulaire de dotation pour toute construction de plus d'1 an ⁽¹⁾
- > **Pièce d'identité** : copie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de l'Union Européenne valide du demandeur

⁽¹⁾ Le numéro d'invariant demandé est l'identifiant cadastral du local (référence unique à chaque logement). Ce numéro d'identifiant figure sur votre taxe d'habitation, sous la ligne « locaux taxés : nombre ». Vous pouvez également demander un relevé de propriété ou extrait de matrice cadastrale en ligne sur service-public.fr (Cerfa n° 11565*04 - 6815-EM-SD - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18819>). Si besoin, prendre attache directement avec la Direction générale des Finances publiques – Service cadastre.

CAS PARTICULIERS

- **Nouveau propriétaire** / changement de propriétaire (depuis moins de 2 ans) :
 - > Copie de l'attestation notariale d'acquisition simplifiée « acte d'achat du terrain à bâtir ou du logement » ⁽²⁾
- **Construction récente** ou reconstruction (moins d'1 an) :
 - > Copie du formulaire H1 (n°6650) ou H2 (n°6652) transmis au cadastre de Toul avec tampon et date de réception obligatoire de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) ⁽³⁾
 - > Certificat de numérotage établie par la Mairie – Service urbanisme précisant le numéro de voirie et le nom de la voirie de la parcelle cadastrée où la maison est construite ⁽⁴⁾
- **Problème de numérotage** existant du logement pouvant entraîner du retard sur votre dossier d'inscription : renumérotage ou changement de dénomination d'une voirie / rue, rétrocession du nom d'un lotissement en voirie, voirie nouvellement baptisée, division d'une maison en deux, maison sur même parcelle cadastrale
 - > Copie du certificat de numérotage établie par la Mairie – Service urbanisme précisant le numéro de voirie et le nom de la voirie de la parcelle cadastrée où la maison est construite ⁽⁴⁾
- **Réhabilitation / restructuration d'une habitation** : division d'une maison en deux ou en appartements, réunion de plusieurs appartements en un seul logement, transformation d'une dépendance (comble, garage) en logement
 - > Copie du formulaire H1 (n°6650) ou H2 (n°6652) transmis au cadastre de Toul avec tampon et date de réception de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) ⁽³⁾
- **Changement de consistance d'un bien existant** : destruction partielle ou addition de constructions pouvant modifier votre identifiant cadastral du local (n° d'invariant).
 - > Copie du formulaire n° 6704 Modèle IL transmis au cadastre de Toul avec tampon et date de réception de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) ⁽³⁾
- **Changement d'affectation** du bien : transformation d'un local d'habitation en magasin ou inversement d'un appartement en local commercial
 - > Copie du formulaire n° 6704 Modèle IL transmis au cadastre de Toul avec tampon et date de réception de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) ⁽³⁾

⁽²⁾ Il s'agit de l'attestation de propriété simplifiée fournie par le notaire le jour de l'acte de vente. Celui-ci spécifie uniquement le nom des différents acquéreurs / vendeurs, ainsi que l'identification du bien (section, parcelle et adresse parcellaire).

⁽³⁾ Différentes déclarations sont à votre disposition auprès des impôts. Les imprimés sont disponibles sur le site impots.gouv.fr via l'outil de recherche.

⁽⁴⁾ Le certificat ou attestation de numérotage est établi par la mairie sur simple demande du propriétaire et a pour objet d'attester de l'adresse postale attribuée à un logement, information indispensable à nos services.